

C.41.1210. - SR/ae

Note pour Monsieur l'Ambassadeur

Les chiffres définitifs concernant les échanges commerciaux franco-suisse en 1960 n'ont pas encore été publiés. On peut toutefois admettre qu'ils feront apparaître:

Une exportation de produits suisses en France
d'une valeur d'environ 540 millions de francs suisses et
Une importation de produits français en Suisse
de quelque 1.200 millions de francs suisses.

Ce dernier résultat est spectaculaire. Il fait apparaître un chiffre encore jamais atteint, qui dépasse de quelque 270 millions le résultat record (931,5) enregistré l'an dernier par les exportations françaises à destination de notre pays.

↑ Il en résulte une balance active pour la France de 660 millions de francs suisses, montant qui dépasse le total des exportations suisses en France en 1960. Ces dernières portent évidemment sur un montant sensiblement moins important. Mais il dépasse néanmoins de quelque 40 millions de francs suisses les exportations enregistrées l'année précédente, qui avaient déjà atteint elles aussi un volume jamais réalisé auparavant, la moyenne de nos exportations en France durant les dix dernières années n'étant que de 427,5 millions de francs suisses.

Compte tenu du choc psychologique qu'on pouvait craindre de l'entrée en vigueur du Marché Commun pour l'exportation des produits suisses en France et des discriminations tarifaires qui en résultaient, ces résultats



- 2 -

peuvent être considérés comme satisfaisants. Ils témoignent de la vitalité de nos industries exportatrices, de leurs facultés d'adaptation aux difficultés du moment et sont une preuve de la fidélité de la clientèle française à l'égard de leurs fournisseurs helvétiques.

Ces constatations méritent d'être soulignées au moment où certains milieux suisses parlent de "détérioration des relations économiques franco-suisses" ! Ceux-ci paraissent confondre la situation réelle de nos échanges commerciaux avec la France avec les polémiques que peuvent susciter les divergences de vues existant aujourd'hui entre nos deux Gouvernements quant au système qui doit présider à la construction de l'Europe future (Marché Commun, zone de libre échange).

En ce qui concerne les relations du service économique de l'Ambassade avec l'Administration française, notamment avec le Ministère des Finances et des Affaires économiques (rue de Rivoli, Quai Branly, Office des Changes etc.), elles sont excellentes. Si des obstacles s'opposent encore, à l'importation de certains de nos produits en France et nécessitent parfois, de notre part, de nombreuses interventions, j'ai toujours eu la conviction que les fonctionnaires responsables des services techniques s'efforçaient, dans la limite de leurs compétences et dans le cadre des dispositions de notre accord commercial, de donner satisfaction à nos requêtes. Voir à ce sujet le petit relevé ci-annexé, établi récemment à la demande de M. le Ministre Long, à l'intention de M. le Conseiller fédéral Max Petitpierre.

Paris, le 19 janvier 1961.



Annexe:

1 relevé

"Concessions" obtenues ces dernières semaines de l'Administration française, dans l'application de l'accord

Horlogerie -

Possibilité d'importation supplémentaire de 100.000.-fr. de boîtes de montre, les crédits nécessaires étant prélevés sur les disponibilités des contingents généraux, soit en dehors de ceux de la liste B 1.

Biscuiterie -

Augmentation de 25.000.- fr. du contingent du deuxième semestre par prélèvement sur la réserve du poste No 205.

Contingent foires -

Virement sur la Métropole d'un crédit de 84.000.- fr. inutilisé en Algérie;

Augmentation de 15.000.- fr. du poste chocolat et produits alimentaires;

Augmentation de 60.000.- fr. du poste fromage;

Augmentation de 25.000.- fr. du poste instruments et appareils de précision.

Pommes -

Ouverture du contingent annuel (malgré les engagements souscrits envers les membres du Marché commun. Ceux-ci n'ont pas encore obtenu le déblocage de leur propre contingent).

Algérie -

Augmentation de 15 % des contingents de fromage et de tabac par prélèvement sur le "divers général". Une demande d'augmentation identique concernant le contingent de pommes est en cours d'examen. -

Paris, le 14 décembre 1960.